

Dans l'Est Républicain d'hier, Hervé FERON a évoqué sa proposition de loi, déposée conjointement avec son collègue Michel MENARD, visant à instaurer un statut de volontaire de l'animation :

Questions à

Hervé Féron

député maire de Tomblaine

« Un statut de volontaire de l'animation pour sauver les colos »

Le député maire de Tomblaine Hervé Féron a déposé avec le député Michel Ménard une proposition de loi « visant à instaurer un statut de volontaire de l'animation ». Les colonies sont-elles en danger ?

Depuis l'application du contrat d'engagement éducatif (CEE) en 2006, les organismes qui œuvrent dans ce secteur sont soumis à des normes d'activité et d'encadrement très contraignantes, les obligeant quasiment à doubler le nombre d'animateurs. La Cour européenne de Justice a validé les modalités du CEE qui impose à chaque animateur une période de repos de 11 heures consécutives par période de 24 heures. Résultat : ouvrir une maison de vacances dans les Vosges coûte une fortune ! Si bien que l'on observe une forte diminution de la fréquentation des colonies : - 15 % sur la tranche d'âge des mineurs. Ces normes engendrent une augmentation des coûts de séjour excluant des « colos » les enfants issus des familles modestes et des classes moyennes inférieures. Aujourd'hui il y a deux types de centres de vacances : ceux qui sont en conformité, ils sont très rares, et ceux qui sont hors-la-loi. Ils seront montrés du doigt au moindre accident.

Michel Ménard avait déjà fait des suggestions allant dans le sens de la simplification dans un rapport qui ont d'ailleurs été reprises par le député Yves Blein. Mais ça n'avance pas.

Pourquoi ?

Si les gouvernements changent, les conseillers demeurent. Et ils sont plus soucieux du respect du droit européen que d'entendre les propositions des députés. On sent des réticences dans l'entourage du ministre de la Ville, de la Jeunesse et des Sports. Or, notre solution est très pragmatique et, surtout, elle est compatible avec le droit européen puisque le statut de volontaire de l'animation est calqué sur celui des sapeurs-pompiers volontaires. Dans l'entourage du ministre, on sent des réticences...

Cette proposition de loi de bon sens est très attendue par les associations d'éducation populaire qui



■ Hervé Féron.

emploie actuellement 200.000 jeunes animateurs, elle permettra de débloquer nombre de situations sur le terrain.

Un statut de volontaire de l'animation est-il compatible avec la volonté du ministre de créer des « colos » nouvelle génération ?

Tout à fait : mieux ancrées dans le territoire, ces dernières permettront non seulement de mettre l'accent sur la découverte de l'environnement local (faune, flore, métiers) mais aussi de nouer des partenariats locaux avec les collectivités, les services de l'État, les associations et les acteurs économiques. Il y sera également mis l'accent sur l'accès aux circuits courts agricoles, afin de garantir une restauration locale et de qualité... Mais je me demande si cette proposition n'est pas destinée à nous couper l'herbe sous les pieds. J'ai l'impression qu'il s'agit d'une solution pour les pauvres. Les centres de proximité existent pourtant déjà : il s'agit des centres de loisirs sans hébergement. Je rappelle qu'au départ, si les colonies ont été créées, c'était pour dépayser les enfants, leur faire respirer un air pur à la montagne ou à la mer, pour les emmener voir un autre monde. Il y a longtemps, le ministre Léo Lagrange avait même demandé à la SNCF de prendre à sa charge le transport ! J'ai été directeur de colonie une grande partie de ma vie, je suis un pur produit de l'éducation populaire. Reste à inscrire cette proposition de loi à l'ordre du jour de l'Assemblée nationale. Mais comme nous sommes nombreux à la soutenir, j'ai bon espoir.

Propos recueillis par
Saïd LABIDI

À
c
f
li
d
ti
d
n
n
c
a
ci
n
ai
ç
n
N
St
or
se
to
pl
te,
ai
tic
« l
me
ég
cie
su